

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°6/2026

---

Lundi 4 mai avril 2026

*Sous la présidence de M. Bertrand MUESSER, Maire*

---

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1  
Nombre de conseillers absents/excusés : 3  
Quorum : 10

**Présents (17) :**

M. MUESSER, Maire  
Mme SOLLER, M. KOENIG, Mme GRUTERS, M. URBANY, Adjoints au Maire,  
Mme PFEFFER, Mme BLEUX, M. PAUL, Mme BALLAND-GRODWOHL, M. GRAFF, Mme BETTLE-HENNEKE,  
M. COLLIN, M. WALTISPERGER, M. HEID, Mme WALTISPERGER, Conseillers Municipaux.

**Ont donné procuration (1) :** Mme SCHILLING à Mme BLEUX

**Absents / Excusés (3) :** M. HOLLINGER, M. BEDOUILLAT, Mme SCHILLING

**Secrétaire de séance :**

Mme SOLLER

---

### Ordre du jour

#### FINANCE

1. Vote des taux des impôts directs locaux 2026

#### DIVERS

2. Communication

M. le Maire, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme SOLLER, Adjoint au Maire, en qualité de secrétaire de séance.

## FINANCE

### 1. Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Sur rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts,

**Vu** l'état n°1259 transmis par les services fiscaux,

**Vu** la délibération n° 20260428DCM5 du 28/04/2026,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux des taxes directes locales,

**Considérant** la nécessité pour la commune de préserver ses équilibres financiers dans un contexte de hausse des charges et d'incertitudes sur les ressources,

**Considérant** les projets d'investissement portés par la commune,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'adapter les taux de fiscalité afin de :

- sécuriser les recettes de fonctionnement,
- financer les investissements,

**Considérant** qu'une modification des taux validés le 28 avril dernier est nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 :**

Taxe	Taux actuel	Taux nouveau 2026
TFB	21,20%	25,50%
TFNB	63,27%	63,27%
TH	7,63%	10,67%

## DIVERS

### 2. Communication

/

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h20.

Munchhouse, le 4 mai 2026.

Le Maire  
**Bertrand MUESSER**



Le Secrétaire de séance  
**Christine SOLLER**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Christine SOLLER.

*Date d'affichage : 05/05/2026*